

pouvoirs fédéraux relatifs à l'environnement entre les mains d'une autorité centrale. Après tout, la terre est notre seul habitat, et comme nous ignorons ce que nous trouverons sur la Lune ou sur Mars, nous ne pouvons aller nulle part ailleurs. C'est pourquoi bien des gens s'inquiètent beaucoup des dommages subis par notre environnement terrestre et du retard apporté à redresser la situation. Pour ce qui est du Canada, je n'accuse pas le ministre de ce retard.

Il y a huit ans, j'étais membre d'un comité de la Chambre—dont vous faisiez aussi partie, je crois, monsieur le président—qui étudiait les questions de l'environnement. Le comité s'est engagé dans une étude des effets des pesticides et des herbicides employés dans l'agriculture et a pu examiner le livre intitulé *The Silent Spring*, dont feu Rachel Carson est l'auteur. C'était en 1962, je crois, et certains ont alors qualifié le livre de beaucoup trop radical.

Dans l'optique des connaissances actuelles, on ne le jugerait pas de la sorte aujourd'hui, néanmoins, à l'époque, certains membres du comité jugeaient très valable la thèse de M<sup>lle</sup> Carson. Elle était étayée de données statistiques et de documents, et il me paraît à moi que le comité a rejeté plutôt cavalièrement certaines propositions mises de l'avant. Depuis lors, il est indubitable que le milieu terrestre a été encore plus empoisonné par l'emploi constant des pesticides et des herbicides. Depuis un an, le gouvernement commence à le reconnaître, mais sait-on quels dommages incalculables et permanents ont été faits dans l'intervalle? Il faudra attendre plusieurs générations avant d'en découvrir les effets éventuels sur l'espèce humaine et les autres organismes qui peuplent l'univers.

Je pourrais fournir bien d'autres exemples, mais je ne dispose pas du temps qu'exigeraient tous ces problèmes constitutionnels complexes. A mon avis, si les Canadiens pouvaient choisir, ils voudraient que le sujet relève d'une seule autorité, le gouvernement fédéral, et non de celles de dix gouvernements provinciaux. Cela n'empêcherait pas la mise en œuvre d'une politique au niveau provincial, et on trouve une illustration parallèle dans nos programmes nationaux de santé et de bien-être. Il est sans doute plus logique et plus raisonnable que ces programmes soient mis en œuvre au niveau provincial, et peut-être même au niveau régional. Toutefois, il doit y avoir un organisme suprême, primordial, supranational, dont émane la politique, qui ne peut être que le gouvernement fédéral.

Je suis convaincu qu'à mesure que les Canadiens en comprendront la nécessité d'ici un an ou deux, ils accepteront ma proposition; et je crois que c'est aussi l'avis du ministre. J'ai soulevé la question vendredi dernier. Le ministre s'est reporté aux traités internationaux, et nous sommes maintenant plus près d'admettre que les obligations internationales sont inévitables dans le domaine de l'environnement. J'ai assisté récemment aux séances du Conseil de l'Europe à Strasbourg; les membres du Conseil envisagent maintenant de s'entretenir des questions de pollution avec les démocraties populaires de l'Europe orientale. Ils se sont aperçus de l'immense portée du

problème et comme l'Europe est constituée de plusieurs petits pays il est impératif de fixer des normes et d'adopter des moyens de contrôle internationaux.

Je crois qu'il faut s'attendre à ce que le Canada, dans ce domaine, devienne partie à des accords internationaux élargis sous l'égide soit des Nations Unies soit d'un organisme international analogue. Je crois que le Canada et les États-Unis devront parvenir à un accord à ce sujet. Mais comment le ministre ou le gouvernement fédéral pourront-ils respecter leurs engagements internationaux si les pouvoirs publics provinciaux ont le droit, dans notre système constitutionnel, de s'y opposer? La question n'a jamais été posée.

C'est un argument que j'ai déjà soulevé vendredi mais je voudrais y revenir pour l'information du ministre. Il y a longtemps que le Canada a solennellement ratifié une convention internationale sur les normes de travail dont certaines relèvent exclusivement du gouvernement fédéral. Ces normes ont été respectées. Certaines autres ne sont toutefois pas appliquées et elles ne pourront l'être que si un accord intervient avec les assemblées législatives provinciales, ce qui semble assez improbable. La déclaration des Nations Unies sur les droits de l'homme est dans la même catégorie et je pourrais vous citer un grand nombre d'exemples analogues.

Je ne demande pas au ministre, à ce stade, de passer outre à la constitution car je sais très bien qu'il n'en a pas le pouvoir. Certains prétendent que si la constitution s'oppose à notre action, nous n'avons qu'à y passer outre. Je me rappelle une affaire que j'ai plaidée il y a des années dans la région de Peace River alors que je faisais mes premières armes dans le prétoire; je défendais un homme accusé d'avoir volé un porc. Il n'était pas coupable. Je ne prends jamais la défense de coupables, je tiens à le dire. Les témoignages étaient contre l'accusé. Toutefois, même après avoir reconnu cet homme coupable, le distingué juge Noël l'a condamné à une légère peine d'emprisonnement. Au procureur de la Couronne qui demandait: «Comment pouvez-vous faire cela?» Son Honneur a répondu: «Un si petit cochon!» Je fais cette comparaison parce que la question soulève un problème auquel le ministre doit s'attaquer. Il doit aussi obtenir l'appui de ses collègues et des députés.

• (3.40 p.m.)

Je ne veux pas m'en prendre aux provinces, mais en dernière analyse, j'ai l'impression que la seule autorité compétente dans ce domaine, c'est l'autorité nationale. Elle doit s'occuper de ces problèmes en collaboration avec les assemblées provinciales et en prévoir la plus vaste application provinciale et régionale possible. Notre objectif doit être d'obtenir que le pays ait le contrôle absolu sur cette question vitale. Nous devons décider à l'échelon national si le monde doit survivre et fournir un habitat convenable aux être humains.

**M. Skoberg:** Monsieur le président, j'ai dernièrement assisté à une réunion d'une association de Moose Jaw et je ne doute pas que le ministre porte attention au nombre de mémoires présentés à cette assemblée par des associations qui tiennent à l'adoption de normes nation-